Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83 500 LA SEYNE SUR MER

Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale du Var
236, Boulevard Maréchal Leclerc
BP 5501
83 097 TOULON CEDEX

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note II-C de l'annexe légale des états financiers relative aux évènements significatifs portant sur la provision pour pénibilité. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération afin de nous sommes assurés de la correcte estimation de la provision comptabilisée.

La note II-B de l'annexe légale des états financiers relative aux évènements significatifs portant sur la provision pour risque concernant la dissolution du Groupement d'Intérêt Public du Grand prix de France. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire.

La note III-B de l'annexe légale des états financiers relative aux règles spécifiques aux aménagements des zones d'entreprises portant sur la valorisation des terrains de la zone de Signes.
Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur mer, le 22/05/2024

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Marello
Associé

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2023

ACTIF	Exercice au 31/12/2023			Exercice au 31/12/2022
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 450 849	1 872 473	1 578 377	1 666 991
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 126 252		1 126 252	1 126 252
Constructions	23 707 444	15 352 619	8 354 825	8 701 199
Installations tech. , matériel et out.	90 826	60 057	30 769	26 175
Autres immobilisations corporelles	3 875 669	3 391 620	484 049	469 301
Immobilisations corporelles en cours	2 491 277		2 491 277	7 640 061
Immobilisations mises en concession	71 372 674	43 853 373	27 519 301	24 086 285
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
Participations	380 750	97 906	282 844	270 344
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 153 940		1 153 940	1 050 230
Prêts	758 552		758 552	824 133
Prêts et avances inter-services accordés				
Autres immobilisations financières	41 429		41 429	46 729
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**108 449 661**	**64 628 048**	**43 821 614**	**45 907 700**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières, autres approv.				
En-cours de production (Biens)	9 507 671	3 556 043	5 951 629	5 819 771
En-cours de production (Services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	42 568		42 568	52 647
Avances et acomptes versés sur commande				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
Clients et comptes rattachés	5 038 752	905 089	4 133 663	4 110 758
Autres	2 596 386		2 596 386	3 874 606
Créances diverses (3)	1 146 101		1 146 101	930 581
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
Actions propres				
Titres	1 000 000		1 000 000	
Disponibilités	11 178 736		11 178 736	11 375 439
Charges constatées d'avance (3)	237 107		237 107	249 090
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**30 747 321**	**4 461 131**	**26 286 190**	**26 412 893**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**139 196 983**	**69 089 179**	**70 107 804**	**72 320 593**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2023

PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
(Dont capital versé)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Apports	-7 489 463	-7 489 463
Ecarts de réévaluation		
RESERVES :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	27 180 436	27 094 671
Résultat de l'exercice	-1 918 117	85 765
Subventions d'investissement	1 415 757	1 415 983
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**19 188 612**	**21 106 955**
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant	19 981 672	19 317 472
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**19 981 672**	**19 317 472**
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Effort de construction		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 045 912	3 967 089
Provisions pour charges	4 132 205	4 644 404
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**9 178 117**	**8 611 493**
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	10 512 338	11 137 360
- Dont Emprunts	10 512 338	11 137 360
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	633 661	592 557
Prêts et avances reçus inter-services		
Avances et acomptes reçus sur commandes	55 267	228 724
DETTES D'EXPLOITATION :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 601 210	3 324 565
Dettes fiscales et sociales	3 190 271	3 962 681
DETTES DIVERSES :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 249	527 150
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	2 890 982	2 982 502
Produits constatés d'avance	524 425	529 134
TOTAL DETTES	**21 759 403**	**23 284 673**
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**70 107 804**	**72 320 593**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et solde créditeur de banque		

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Budget Exécuté - 31/12/2023

	Budget Exécuté 31/12/2022	Budget Exécuté 31/12/2023
	Net	Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives (A)		
Achats de marchandises	454 268	620 085
Variation de stock	-44 061	10 080
Achats matières premières et autres approvisionnements	55 262	412 533
Variation de stock	-55 262	-412 533
Autres achats et charges externes	20 066 531	18 390 534
Impôts, taxes et versements assimilés	1 800 568	1 858 276
Salaires et traitements	6 411 034	6 601 005
Charges sociales	3 353 266	3 305 660
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	1 509 671	1 384 079
Sur immobilisations : Dotations aux provisions		
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	163 285	223 733
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	933 096	1 094 953
Autres charges	145 567	197 477
Contributions versées aux services		
SOUS-TOTAL (B)	**34 793 225**	**33 685 882**
TOTAL (A +B) = I	**34 793 225**	**33 685 882**
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	2 739 154	2 747 767
Intérêts et charges assimilées	172 124	150 002
Différences négatives de change	95	165
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	**2 911 373**	**2 897 934**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 010 923	287 426
Sur opérations en capital	3 613 974	1 900
Dotations aux amortissements et provisions	45 315	925 820
TOTAL IV	**7 670 211**	**1 215 146**
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	38	5 107
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	**45 374 847**	**37 804 069**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	**85 765**	
TOTAL GENERAL	**45 460 612**	**37 804 069**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

CCI VAR

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

Budget Exécuté - 31/12/2023

	Budget Exécuté 31/12/2022	Budget Exécuté 31/12/2023
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Taxe nette pour frais CCI (A)	5 915 742	5 826 066
Ventes de marchandises	496 241	761 836
Production vendue (biens et services)	25 902 584	23 468 113
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	**26 398 824**	**24 229 948**
Production stockée	-1 426 525	-564 773
Production immobilisée	268 900	251 918
Taxe d'apprentissage et finanements OPCO	2 170 636	1 809 016
Ressources publiques et subventions d'exploitation	2 040 455	914 407
Reprises sur provisions	2 160 157	1 936 346
Autres produits	82 860	36 067
Transfert de charges	210 670	134 053
Contributions recus des services		
SOUS-TOTAL (C)	**5 507 154**	**4 517 033**
TOTAL (A + B + C) = I	**37 821 720**	**34 573 048**
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Des valeurs mobilières et créances immobilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	50 502	2 084
Reprises sur provisions et transfert de charges		1 900
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions V.M.P	575 192	165 839
TOTAL III	**625 694**	**169 823**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	316 517	930 664
Sur opérations en capital	3 793 393	136 500
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 903 289	75 917
TOTAL IV	**7 013 198**	**1 143 081**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	**45 460 612**	**35 885 952**
SOLDE DEBITEUR = PERTE		**1 918 117**
TOTAL GENERAL	**45 460 612**	**37 804 069**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

Annexe aux comptes annuels

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Trésorier, examinés par la Commission des Finances le 24 mai 2024 et soumis à l'Assemblée Générale du 30 mai 2024. Ils sont organisés comme suit :

I. Présentation de la CCI du Var 16
II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 18
III. Principes, règles et méthodes comptables 19
IV. Notes sur le bilan et le compte de resultat et autres informations 25
V. Engagements financiers et informations en matière de crédit bail 38
VI. Autres Informations 40

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

I. Présentation de la CCI du Var

La CCI du Var est un établissement public administratif. Afin de se conformer aux règles de la circulaire 1111, la comptabilité est subdivisée en 5 services budgétaires correspondant aux activités principales de la CCI du Var : Ports, Formation, Aménagements, Service Général et Service Divers.

A. LES PORTS

La CCI du Var gère deux concessions portuaires qui font l'objet d'une présentation séparée des comptes. Ce sont :

La Concession du Port de Toulon Commerce

Le port de Toulon Commerce est exploité en concession d'outillage public et de terre-pleins consentie par un arrêté ministériel du 24 janvier 1956 et les avenants des 2 juillet 1971, 24 octobre 1973, 10 mars 1981, et 12 juin 1990.

Durée de la concession : **50 ans** à partir du 24 janvier 1956, prorogée au 31 décembre 2025.

Particularités : cette concession comprend les **ports de Toulon Centre**, **la Seyne-Brégaillon**, **la zone industrialo-portuaire de Bregaillon, la zone d'entreprises de Brégaillon, le parking Port Marchand, le parking Avenue Infanterie de Marine, le Môle d'armement.**

La Concession du Port Toulon Plaisance

Par arrêté du 2 juillet 1971, le préfet du Var a concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale du Var l'exploitation des ports de plaisance de l'Etablissement maritime de Toulon, comprenant les ports de Toulon, la Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier.

Divers avenants successifs sont intervenus respectivement les 28 mars 1979 (avenant n°1), 26 janvier 1981 (avenant n°2), 20 juillet 1983 (avenant n°3), 27 décembre 1988 (avenant n°4), 25 mai 1994 (avenant n°5), 9 août 2055 (avenant n°6), 21 décembre 2011 (avenant n°7), 30 juillet 2012 (avenant n°8), 8 avril 2021 (avenant n°9), 28/11/2022 (avenant 10) et ce notamment pour modifier le périmètre et la durée de ladite concession.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2021, prorogée une première fois au 31 décembre 2022, puis à nouveau au **31 décembre 2023**.

Particularités : Cette concession comprend les ports de **Saint Louis du Mourillon, Vieille Darse de Toulon, Darse Nord du Mourillon, La Seyne sur mer, Saint Mandrier et Pin Rolland.**

Le contrat de concession précité qui liait la CCIV et la Métropole Toulon Provence Méditerranée permettant la réalisation et l'exploitation des aménagements pour la navigation de plaisance a pris fin en date du 31/12/2023.

La liquidation des comptes se fera sur l'exercice 2024, une partie des éléments nécessaires à cet arrêté n'étant pas encore connue.

La CCIV a restitué la Concession des Ports Giens-Porquerolles au 31.12.2021

Après écritures de liquidation, le fonds de roulement de la concession des ports Giens Porquerolles est de 55 k€, amenant les comptes à l'équilibre en fin de concession. Ce fonds de roulement a été transféré au Service Divers. Le résultat 2023 de 1,6 k€ concerne une reprise de provision sur créance douteuse et sera transféré au report à nouveau du Service Divers lors de l'écriture d'affectation des résultats 2023.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

B. LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES D'ENTREPRISES

La CCI du Var, ayant pour vocation d'aider au développement de l'activité économique du département du Var, s'est positionnée en aménageur de zones d'entreprises.

La **Zone de SIGNES,** zone d'entreprises en exonération fiscale de 10 ans pour les entreprises ayant droit d'une superficie de 185 Hectares, (exonération terminée le 31 Juillet 1992) est toujours en cours au 31 décembre 2023.

C. LES ENSEIGNEMENTS ET LA FORMATION

La CCI du Var a la charge des enseignements sous diverses formes de formations continues, initiales ou en alternance postbac.

Le Campus universitaire de la Grande Tourrache à TOULON, comprend :

- Le centre de Formation Continue ou CAPFORMA dont un des sites est également à St Raphaël propose des formations en alternance de BAC à BAC +5 et des formations tout au long de la vie avec différents dispositifs (*Plan de formation, CPF, CIF, VAE, Professionnalisation, partenariats*)
- Le lycée (DNM des métiers d'art et du design, BTS comptable)
- Le service d'hébergement pour les étudiants

Depuis la réforme introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises ne peuvent plus affecter en numéraire leur taxe d'apprentissage aux centres de formation d'apprentis (CFA). La CCI du Var a choisi de créer son propre CFA sous la dénomination CAPFORMA.

Depuis janvier 2020, le CFA est financé au contrat par les OPCO selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles, ce qui permet une visibilité des produits à percevoir.

D. SERVICE GÉNÉRAL

Ce service est chargé de toutes les activités de communication, administratives, juridiques et financières de la CCI du Var. Il est aussi chargé de l'animation économique. Cette activité est répartie sur plusieurs zones géographiques :

- Le Siège,
- Les agences : Provence Méditerranée pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Brignoles, et Est Var pour Draguignan, Saint-Raphaël et Saint-Tropez,
- L'action économique intègre la gestion des CFE localisés dans chaque ressort des Greffes de Tribunal de Commerce.

E. LE SERVICE DIVERS

Ce service enregistre les opérations suivantes :

- Gestion d'immeubles loués : Atelier relais Toulon-Est, local Bastide Verte, Centre-vie de Signes, les Régates, locaux loués à Draguignan, Saint-Raphaël et Six-fours, location sur le site de la Grande Tourrache d'un bâtiment à l'Ecole de l'E2C, gestion d'espaces événementiels au Palais du Commerce et de la Mer à Toulon,
- Gestion de parkings loués à Toulon - immeuble la Voile Blanche,
- Autres prestations n'entrant pas dans le champ régalien.

Sont également inscrits à l'actif patrimonial du Service Divers une voie ferrée reliant la Seyne-sur-Mer à la zone portuaire de Brégaillon ainsi que des terrains sur le site de la Grande Tourrache (ex-terrains de sport).

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

A. SORTIE DE CONCESSION

Le contrat de concession qui liait la CCI du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée permettant la réalisation et l'exploitation des aménagements pour la navigation de plaisance est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

A cette échéance :

- le concédant a repris en régie directe le port de Saint-Louis du Mourillon. Les modalités matérielles et financières de reprise sont définies par la convention de transition de l'exploitation du port de Saint-Louis du Mourillon signée en date du 12/03/2024.

- les autres ports de plaisance ont fait l'objet d'une procédure de Délégation de Service Public, au terme de laquelle la Société PORTELLO, lauréate, a été nommée attributaire de la concession à compter du 01/01/2024. Les opérations matérielles et financières de transition sont encadrées d'une part par un protocole tripartite (12/03/24) de transfert relatif à la concession Plaisance entre l'autorité concédante la métropole TPM, la CCIV et le nouveau concessionnaire la SAS PORTELLO et d'autre part par un protocole bipartite (12/03/24) entre l'autorité concédante la Métropole TPM et la CCIV, relatif au bilan de clôture de la concession plaisance.

Une dette d'un montant de 590.000 € au titre de la rémunération du concessionnaire a été inscrite en charges exceptionnelles dans les comptes de la concession Plaisance. Cette dette trouve sa contrepartie en créance dans le Service Divers en produits exceptionnels.

La liquidation des comptes se fera sur l'exercice 2024, une partie des éléments nécessaires à cet arrêté n'étant pas encore connue.

B. PROVISION POUR RISQUE

La CCIV est membre du groupement d'intérêt public (GIP) Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. Le GIP étant devenu sans objet compte tenu de la fin du Grand Prix, ses membres ont décidé de clôturer les comptes et de répartir la quote-part de déficit affecté à chaque membre. La dissolution du groupement d'intérêt public Grand Prix de France – Le Castellet a été prononcé, en application de l'article 116 de la Loi du 17 mars 2011, par arrêté préfectoral du 1er mars 2024, la personnalité juridique du groupement subsistant pour les besoins de la liquidation. Dans ce contexte, la CCIV a inscrit à fin 2023 une provision exceptionnelle complémentaire à la provision existante à fin 2022, d'un montant de 826.246 €, portant la provision totale inscrite au bilan de la CCIV à 1.278.000 €. Ce montant correspond à la quote-part de la CCIV au déficit du GIP projeté à fin 2023.

C. RETROCESSION COTISATIONS PÉNIBILITÉ

Le nouvel accord d'entreprise relatif au dispositif conventionnel de prise en compte de la pénibilité et de cessation anticipée d'activité spécifique aux métiers portuaires signé le 14/12/2022, a permis de redéfinir le personnel éligible au dispositif. Cette révision a entraîné la rétrocession des cotisations patronales indûment versées pour le personnel exclu du dispositif pour un montant de 603.660 € porté au compte de résultat en produits exceptionnels.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

III. Principes, règles et méthodes comptables

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var établit les comptes annuels :

- conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26/12/2016 publié au journal officiel de la république du 28/12/2016)

- conformément aux dispositions de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 (modifiée par la circulaire n°411 du 9 février 1993) fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie et aux Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie,

- conformément aux normes élaborées par le réseau des CCI, approuvées par CCI France et la Tutelle des Chambres,

- conformément à la circulaire du 20 novembre 2008 organisant la dématérialisation des éléments budgétaires du réseau des CCI,

- conformément aux nouveaux textes applicables du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment le Code de Commerce et les modifications apportées par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 et par Décret n°2010-1463 du 1er décembre 2010,

L'établissement des comptes a été avancé en raison du respect du calendrier imposé par la LOI PACTE (article R.712-15) qui impose un vote des comptes exécutés avant le 31 mai.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Des règles et méthodes comptables spécifiques s'appliquent suivant les activités.

A. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX CONCESSIONS PORTUAIRES

Principe général

La CCI du Var gère en tant que concessionnaire de service public, les installations portuaires faisant partie du domaine propre de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ont été financées soit en totalité, soit en partie par le concessionnaire.

1) Les installations financées en totalité par le concessionnaire ont été acquises depuis le début du contrat de concession et figurent à l'actif du bilan au poste immobilisations corporelles. Elles font l'objet notamment d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité) calculé sur la durée restant à courir du contrat de concession. En ce qui concerne les immobilisations renouvelables, seul le premier bien acquis fait l'objet d'un tel amortissement. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan au crédit du compte droits du concédant pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation.

2) Les installations financées en partie par le concessionnaire l'ont été pour le reste à la charge de l'État, le concédant. Seules les participations financières du concessionnaire relatives à l'acquisition de ces équipements sont inscrites à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles (compte "fonds de concours").

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

L'amortissement de ces participations se fait en général sur la même durée d'amortissement que les emprunts ayant concouru à leur financement.

3) Les droits relatifs aux différents contrats de concessions conclus sans flux financier et les installations financées par le concédant sont inclus dans le droit d'exploiter le service public constaté à la signature du contrat de concession. Ils ne donnent lieu à aucune valorisation et n'apparaissent pas en tant que tels à l'actif du bilan conformément aux préconisations du rapport de la Commission "Concessions" du Conseil National de la Comptabilité.

Immobilisations

Les immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire, à savoir la CCI du Var, font l'objet d'un enregistrement comptable en classe 22, conformément au plan comptable général, et suivant le principe du coût historique.

Amortissements

Les amortissements pratiqués, conformément au plan comptable général sont de deux types :

- ✓ Les amortissements pour dépréciation
- ✓ Les amortissements de caducité.

a. Amortissements pour dépréciation

Ils sont pratiqués sur la durée de vie probable d'utilisation des biens, et selon le mode linéaire, à savoir :

Enrochements, quais, terres pleins	40 ans
Routes, hangars, voies	30 ans
Gares maritimes, entrepôts	25 ans
Constructions légères, Grues légères	20 ans
Appontements flottants	15 ans
Aménagements	10 ans

Le calcul des amortissements prorata temporis est appliqué.

Selon la nature de ces immobilisations renouvelables ou non renouvelables, la dotation de l'exercice fait l'objet d'un traitement comptable distinct.

→ **Amortissements des immobilisations renouvelables**

Sont concernées principalement les immobilisations dont la date de renouvellement intervient au cours de la concession.

La dotation aux amortissements de ces immobilisations constitue une charge pour la concession et est comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

→ **Amortissements des immobilisations non renouvelables**

Sont concernées principalement les immobilisations dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de concession.

La dotation aux amortissements de ces immobilisations est comptabilisée au débit du compte du concédant et n'affecte donc pas le résultat de la concession.

b. Amortissements de caducité

Ces amortissements sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Ces amortissements s'appliquent sur les biens de retour. Ils sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir du contrat. Les traitements comptables relatifs aux actifs immobilisés – biens de retour – doivent permettre de s'assurer que la « valeur nette comptable des biens remis gratuitement » au concédant au terme de la concession soit d'un montant égal au « droit du concédant », permettant un équilibre actif-passif.

Les dotations aux amortissements de caducité, sont conformément au plan comptable, comptabilisées en charges financières par le crédit du compte "droits du concédant".

Provisions pour renouvellement des immobilisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la CCI du Var prend à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion. A ce titre le concessionnaire est autorisé à comptabiliser une provision pour renouvellement destinée à couvrir l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur comptable de l'installation.

Lors du remplacement des installations financées en totalité à l'origine par le concessionnaire, la provision pour renouvellement correspondante est virée au compte "Droits du concédant".

Provisions pour Grosses réparations

Les provisions pour grosses réparations constatées et inscrites au passif du bilan font l'objet d'un programme pluriannuel révisé chaque année

Évaluation des stocks

En 2004, la CCI du Var a repris en gestion directe la station d'avitaillement de Toulon Vieille Darse. Les stocks de carburant sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO (first in-first out).

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ENTREPRISES

La comptabilisation des zones d'aménagement est effectuée en fonction de chaque site géographique.

Les charges relatives aux travaux d'études et d'aménagement de ces zones sont comptabilisées selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks et encours de production enregistrent toutes les dépenses concourant à la réalisation de la zone.

Le fait générateur du dégagement de la marge est la signature de l'acte authentique de vente du terrain sur la base d'un coût de revient tenant compte des dépenses réalisées.

Enfin, il est à rappeler que, jusqu'à fin 1992, les frais financiers externes étaient inclus dans les en-cours de production jusqu'à leur achèvement ; puis l'ensemble des emprunts a été remboursé par anticipation.

Des avances du Service Général ont été consenties. Il n'est pas appliqué de frais financiers sur les sommes ainsi mises à disposition. Cette avance est remboursée chaque année à hauteur des résultats dégagés.

Pour la zone de Signes, le montant de ces frais représente à fin 2023 la somme de 13,3 M€ non intégrée dans les comptes.

Information relative au retraitement comptable des travaux primaires de la zone de Signes à compter de l'exercice 1995

Ces travaux primaires d'un montant de 6,2 M€ devant, par convention en date du 6 octobre 1989, être vendus à la Mairie de Signes, avaient été comptablement considérés comme un lot destiné à la vente et n'avaient donc pas été répartis dans le prix de revient des lots de terrains, mais avaient fait en revanche l'objet d'une dépréciation à 100 % en raison des difficultés nées de l'application de cette convention.

En 1995, il est apparu que cette convention ne recevrait jamais d'application. Au contraire, lesdits travaux primaires ont été remis gratuitement à la Mairie de Signes en 1997.

De fait, depuis 1995, conformément à la doctrine comptable, le coût de ces travaux primaires soit 6,2 M€ a été réparti au prorata des surfaces sur l'ensemble des lots commercialisables de la zone de Signes.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Valorisation des terrains de la zone de Signes

La durée de cette opération d'aménagement confère aux documents prévisionnels un caractère incertain quant aux coûts de réalisation, aux prix de vente et au rythme des ventes des terrains.

Notre compagnie consulaire a rencontré de graves difficultés de commercialisation entre 1992 et 2000, engendrant une incertitude importante quant aux possibilités et aux prix de réalisation des terrains de Signes.

Pour tenir compte des difficultés de commercialisation, la CCI du Var a procédé depuis le 1er janvier 1992 à une dépréciation progressive de la valeur de ces terrains.

En 1996, afin de clarifier la présentation de la valeur nette des stocks de la zone de Signes, il a été décidé de modifier les modalités d'évaluation de la dépréciation. C'est ainsi que les provisions figurant au passif au titre des pertes à terminaison (4,8 M€) et des travaux internes à réaliser (0,7 M€) ont fait l'objet d'une reprise pour compléter la provision pour dépréciation.

Chaque parcelle de la zone de Signes fait l'objet d'une analyse individuelle et un ajustement de la provision pour dépréciation est pratiqué en fonction de l'intérêt commercial de chacune d'elles. Au 31/12/2023, la provision pour dépréciation est ramenée à 3,5 M€ conduisant à une valeur nette globale de 6 M€, et à un montant de 7,88 € au m² en moyenne.

Depuis 2012, les prix des terrains s'établissaient entre 35 et 50 € HT/m² avec un prix plancher de 30€HT/m².

En 2018, l'Assemblée Générale a décidé un principe de réévaluation annuelle des parcelles commercialisées sur le Parc d'activités de Signes.

Pour 2023, les tarifs s'établissent entre 52 et 75 € HT/m². Toutefois, il est proposé en raison des caractéristiques de certains lots, une tarification adaptée pour certaines parcelles.

Au titre de 2023, les ventes de terrains sur la zone de Signes s'élèvent à 1 960 k€ HT pour 32 811 m².

C. RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ENSEMBLE DE LA CCI DU VAR À L'EXCEPTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est obligatoire depuis le 1er janvier 2005.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis l'exercice 2005.

Sur les deux méthodes possibles à savoir la reconstitution du coût historique amorti ou la réallocation des valeurs nettes comptables, la CCI du Var a choisi d'appliquer la seconde.

En effet, compte tenu de l'ancienneté de la propriété de certains bâtiments, la reconstitution du coût historique s'est avérée impossible.

Par ailleurs, les concessions étant exclues du périmètre du CRC 2002-10, seuls les services budgétaires suivants ont été traités :

- Service Divers,
- Service Général,
- Enseignements,
- Aménagements.

Après analyse des éléments significatifs, seuls les bâtiments ont fait l'objet d'un retraitement.

Les bâtiments ont été regroupés en trois grandes catégories :

- bâtiments administratifs,
- locaux d'activités,
- aménagements extérieurs.

Pour chacune de ces catégories les composants ont été définis en tenant compte de données techniques internes et en faisant référence à des organismes spécialisés.

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Le tableau ci-après définit pour chaque catégorie d'immeuble les composants retenus et la durée d'amortissement :

	Bâtiments administratifs	Locaux d'activités			
		Construction de type « préfabriqué »	construction « en dur »	construction ancienne en pierre	aérogare
Gros œuvre	40 ans	25 à 40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Couverture façade, étanchéité, menuiserie, vitrage	30 ans	20 à 25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
IGT	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Agencement décoration	15 ans	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Mise en sécurité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 à 15 ans

	Autres aménagements extérieurs
V.R.D.	15 ans
Parking voies de circulation	15 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Agencement décoration	15 ans
Mise en sécurité	10 ans

Lorsque la valeur du terrain incluse dans le prix de l'immobilisation ne faisait pas l'objet d'une valorisation dans l'acte d'achat, il a été évalué à 10 % de la valeur de l'immobilisation.

Les composants significatifs ainsi identifiés ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée et ont été amortis pour la valeur restant à amortir en fonction des nouvelles durées définies.

D. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES BUDGETAIRES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque catégorie d'immobilisations (hors immeubles), la durée d'amortissement retenue :

Logiciel et Brevet	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier et matériel de restauration	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique, téléphonie, audiovisuel	3 à 5 ans
Matériel de protection, hygiène et sécurité	5 à 10 ans

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres, sont évalués à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La méthode d'évaluation retenue est la valeur mathématique de l'action, calculée sur la situation nette déduction faite des subventions d'équipement.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, considération étant prise notamment de l'ancienneté de la créance et de la situation financière de la contrepartie afin de définir le pourcentage de dépréciation à appliquer.

Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux ou actions de réclamation de la part des tiers.

La CCI du Var applique la comptabilisation des engagements retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03/01 du 1er avril 2003 du CNC.

Les provisions sont affectées aux différents services.

Frais financiers internes

Les produits et frais financiers internes sont calculés seulement pour les services à caractère industriel et commercial.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

IV. Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations

A. TAXE POUR FRAIS DE CCI

Depuis le 1er janvier 2011, un nouveau dispositif a été mis en place et la ressource fiscale nette est directement reversée à la CCI du Var par la CCIR.

TCCI Nette (besoins propres) au titre de l'exercice 2023 : 5 826 066 €

B. PRINCIPALES VALEURS PAR SERVICE BUDGÉTAIRE

exprime en euros

	Service Général	Service Divers	Formation	Aménage-ments	Ports	CCITV
Chiffre d'affaires	962 791	694 724	1 427 408	1 959 836	19 611 816	24 229 948
Résultat net comptable	-1 956 553	-236 135	-861.901	1 468 918	- 332 447	-1 918 117
Capacité d'autofinancement	-767 492	-689 845	-615 787	1 185 742	2 394 219	2 296 527
Emprunts souscrits					781 000	781 000
Fonds de roulement net affecté					6 303 503	6 303 503
Fonds de roulement net non affecté	9 369 283					9 369 283
Fonds de roulement net global						15 672 786

Le fonds de roulement net global est en augmentation de 0,8 M€ par rapport à 2022.

La trésorerie nette est de 12,2 M€ et l'endettement de 10,5 M€.

Le résultat budgétaire est excédentaire de 0,5 M€.

C. AMÉNAGEMENTS

Signes

Stocks de terrains	755 018 m²
Valeur d'actif avant provision	9 477 374 €
Valeur d'actif après provision	5 951 629 €

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Avances du Service Général aux Zones

exprimé en euros

	Solde au 31/12/22	Versements	Remboursements	Solde au 31/12/23
Signes	4 012 034		1 617 790	2 394 244

D. ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS

Ports

exprimé en euros

	Toulon Commerce	Toulon Plaisance	Giens Porquerolles
Chiffre d'affaires	12 129 453	7 606 846	0
Résultat net comptable	1 129 071	-1 463 135	-1 617
Capacité d'autofinancement	2 449 585	- 55 366	0
Emprunts souscrits	781 000	0	0
Investissements	656 210	253 679	0
Trésorerie	5 749 618	2 888 905	0
Fonds de roulement net	4 949 744	1 495 269	1 617

Toulon Commerce

La CAF est en augmentation de 1 513 k€ et le résultat comptable en diminution de 226 k€ par rapport à 2022.

Les investissements 2023 s'élèvent à 656 k€.

Le fonds de roulement net augmente de 1 975 k€ et la trésorerie augmente de 1 809 k€ par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement net s'élève à 4 950 k€.

Toulon Plaisance

La CAF est en diminution de 367 k€ par rapport à 2022.

Les investissements 2023 s'élèvent à 254 k€.

Le fonds de roulement net est en diminution de 678 k€ et la trésorerie est en augmentation de 129 k€ € par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement net s'élève à 1 495 k€.

Giens Porquerolles

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement net s'élève à 1,7 k€.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

E. ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

exprimé en euros

Immobilisations	Valeur brute de la fin de l'exercice 2022	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice et virements de cpte à cpte	Valeur brute de la fin de l'exercice 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 444 957**	**24 052**	**18 159**	**3 450 850**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 537 932	24 052	18 159	1 543 825
Fonds de concours	1 907 025			1 907 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**101 219 717**	**6 994 490**	**5 550 067**	**102 664 142**
Terrains	4 413 759	15 050		4 428 809
Constructions				
Sur sol propre	20 572 782	504 499		21 077 281
Sur sol d'autrui	9 173 484	721 986		9 895 471
Installations générales agencements aménagements	6 159 263	22 294		6 181 557
Ouvrages d'infrastructure	23 183 693	4 312 338	5 802	27 490 229
Installations techniques, matériels et outillage	21 776 007	543 088	3 380	22 315 715
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements	625 581	53 755	507	678 829
Matériel de transport	460 549			460 549
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 670 533	339 784	4 899	5 005 418
Autres immobilisations corporelles	2 544 007	102 990	7 990	2 639 007
Immobilisations corporelles en cours	7 640 061	378 705	5 527 489	2 491 277
Avances et acomptes	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 291 242**	**163 255**	**119 826**	**2 334 670**
Participations et créances rattachées	370 149	12 500	1 900	380 749
Autres titres immobilisés	1 050 230	103 710		1 153 940
Prêts et autres immobilisations financières	870 862	47 045	117 926	799 981
TOTAL IMMOBILISATIONS	**106 955 917**	**7 181 796**	**5 688 052**	**108 449 661**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

F. ACTIF IMMOBILISÉ – AMORTISSEMENTS

exprimé en euros

Amortissements	Fin de l'exercice 2022	Dotations	Amortissements s/sorties	Fin de l'exercice 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 777 966**	**100 454**	**5 946**	**1 872 473**
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Immobilisations incorporelles	1 777 966	100 454	5 946	1 872 473
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**59 170 445**	**3 506 708**	**19 484**	**62 657 669**
Terrains	2 730 883	107 863	1 149	2 837 597
Constructions				
Sur sol propre	13 139 687	701 546		13 841 233
Sur sol d'autrui	5 915 071	345 699		6 260 770
Installations générales, agencements	2 528 713	259 983		2 788 695
Ouvrages d'infrastructures	16 099 484	706 666	5 802	16 800 348
Installations techniques, matériel et outillage	11 591 034	876 037	0	12 467 071
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencts., divers	746 250	8 594	507	754 337
Matériel de transport	556 920	22 711		579 632
Matériel bureau, informatique, mobilier	3 834 762	289 050	4 037	4 119 775
Autres immobilisations corporelles	2 027 642	188 558	7 990	2 208 210
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**99 806**	**0**	**1 900**	**97 906**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**61 048 217**	**3 607 161**	**27 331**	**64 628 048**

G. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations à plus de 10%

Intitulé	Montant participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats du dernier exercice connu	Chiffre d'Affaires
Participations détenues à plus de 50%						
NEANT						
Participations détenues entre 10 et 50%						
SAEM BGO FIRST	100 906	480 519	3 803 991	21,00%	20 719	246 458
HYNOMED	24 500	100 000	-154 940	24,50%	-64 806	0

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

Détail des participations

Renseignements globaux sur toutes les participations	Valeur acquisition en €	Dotations constituées en € 31/12/2023	Valeur nette en € au 31/12/2023
Valeur comptable des titres détenus :			
Participations étrangères	NEANT	NEANT	NEANT
Participations françaises	380 750	0	380 750
SEM BANDOL	35 625		35 625
SAMETO	7 622		7 622
I A D	56 406		56 406
SOMUPACA	65 249		65 249
SEMEXVAL	39 000		39 000
SAEM BGO FIRST	100 906		100 906
S.A.S. CCI.fr	2 373		2 373
SEMAGEST	15 250		15 250
SEM SAINT TROPEZ [1]	0		0
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000		7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000		10 000
SCI CHALUCET	4 319		4 319
HYNOMED	24 500		24 500
GIE CCI FINANCE	12 500		12 500
TOTAL GENERAL	380 750	0	380 750

[1] Titres sortis suite liquidation

Provisions pour dépréciation des titres

Service Général	Montant en € au 31/12/2022	Dotations en € 2023	Reprises en € 2023	Montant en € au 31/12/2023
Provision pour dépréciation des titres de participation	99 806	0	1 900	97 906
I A D	56 406			56 406
SEM MAISON DU TOURISME DE ST TROPEZ [1]	1 900		1 900	0
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000			7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000			10 000
HYNOMED	24 500			24 500

[1] Titres sortis suite liquidation

H. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITÉS LIÉES À LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires	Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (2)	Contributions de la CCIV pour l'exercice	En cours emprunts cautionnés par CCIV
Groupe KEDGE BUSINESS SCHOOL	Association	13 % des droits de vote	CCIMP CCIB EN CG CR TPM	40 990 k€	- 5 858 k€	128 424 k€	10 k€	0 k€
GIE (3)	G.I.P.	3,969% des droits de vote	RSPACA MTPM CDV MNCA MAMP CDBR CCIPACA CASSB	- 28 144 k€	- 12 156 k€	23 521 k€	0 k€ (donnée 2023)	0 k€

(1) En % et en montant
(2) Ou, à défaut, total des produits
(3) Données à fin 2022 issues rapport Sémaphores/Fidal

CCIMP : CCI Marseille Provence
CCIB : CCI Bordeaux
TPM : Toulon Provence Méditerranée
RSPACA : Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
MTPM : Métropole Toulon Provence Méditerranée
CDV : Département du Var
MNCA : Métropole Nice Côte d'Azur
MAMP : Métropole Aix Marseille Provence
CDBR : Département des Bouches du Rhône
CCI PACA : CCI Provence Alpes Côte d'Azur
CASSSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

EN : Entreprise
CG : Conseil Général
CR : Conseil Régional

I. STOCKS

Etats des stocks de terrains au 31/12/2023

ETAT DES STOCKS DE TERRAINS AU 31 DECEMBRE 2023						
ZONES	SURFACE EN M²					VALEUR D'ACTIF
	au 31/12/2022	AJUSTEMENT GEOMETRE	ACQUISITIONS	VENTES	au 31/12/2023	
Parc d'activités des Playes - Six Fours	30 297				30 297	30 297
Provision pour dépréciation de stocks						30 297
Sous total Six Fours	30 297				30 297	**0**
Parc d'activités de Signes	787 923	-94		32 811	755 018	9 507 672
Provision pour dépréciation de stocks						3 556 043
Sous total Signes	**787 923**	**-94**		32 811	**755 018**	**5 951 630**
TOTAL	**818 220**	**-94**	**0**	**32 811**	**785 315**	**5 951 630**

** selon étude Géomètre : recadrage plan parcellaire*

Etats des stocks de marchandises au 31/12/2023

ETAT DES STOCKS DE MARCHANDISES AU 31 DECEMBRE 2023						
STATION AVITAILLEMENT TOULON VIEILLE DARSE	VOLUME EN L					VALEUR D'ACTIF €
	AU 31/12/2022	ACQUISITIONS	VENTES	ECART SUR STOCKS	AU 31/12/2023	
Gas-oil	10 847	183 773	189 705		4 915	9 715
Gas-oil détaxé	10 025	20 969	22 276		8 718	8 009
Sans-plomb	18 913	196 000	199 700		15 213	24 843
Blocs et Glaçons	0				0	0
Additifs	0				0	0
TOTAL	39 785	400 742	411 681	0	28 846	42 568

J. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti".

K. ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Valeur brute en € de la fin de l'exercice 2023	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	**799 981**	**93 243**	**706 738**
Créances rattachées à des participations			
Prêts	758 552	51 814	706 738
Autres immobilisations financières	41 429	41 429	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**9 018 346**	**9 018 346**	
Clients douteux ou litigieux	840 274	840 274	
Autres créances clients	4 198 478	4 198 478	
Personnel et comptes rattachés	3 505	3 505	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 231	4 231	
Etat et autres collectivité			
Impôt sur les bénéfices	120 582	120 582	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 912	166 912	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	191 896	191 896	
Divers (dont subventions)	2 109 259	2 109 259	
Débiteurs divers	1 146 101	1 146 101	
Charges constatées d'avance	237 107	237 107	
TOTAL CREANCES	**9 818 327**	**9 111 589**	**706 738**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

L. ETAT DES DETTES

Etat des DETTES	Valeur brute en € de la fin de l'exercice 2023	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
	21 759 404	**12 061 113**	**9 698 291**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 512 338	1 421 658	9 090 680
Emprunts et dettes financières divers	633 661	26 050	607 611
Avances et acomptes reçus sur commande	55 267	55 267	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 601 210	3 601 210	
Personnel et comptes rattachés	1 402 197	1 402 197	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 103 100	1 103 100	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	266 061	266 061	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	418 914	418 914	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 249	351 249	
Autres dettes	2 890 982	2 890 982	
Produits constatés d'avance	524 425	524 425	
TOTAL DETTES	**21 759 404**	**12 061 113**	**9 698 291**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	781 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 404 160

M. TABLEAU DES PROVISIONS

Fait majeurs :

En 2018, la CCI du Var a engagé des travaux de construction d'un parking aérien et d'une esplanade piétonne dans le cadre d'un projet urbain soutenu par Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). Ce parking était destiné à pallier la reprise par le concédant du parking de Port-Marchand. En 2019, MTPM a lancé un concours d'aménagement du quartier MAYOL-PIPADY, ce qui s'est traduit par l'ajournement de l'opération. A ce jour, aucune information ne permettant de conforter la reprise de l'opération, une provision pour risque d'un montant de 1,7 M€ a été comptabilisée au 31/12/2021 pour acter la probabilité importante du risque d'abandon du projet au vu du délai écoulé.

La CCIV est membre du Groupement d'intérêt public Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. En 2022, inscription d'une provision destinée à couvrir le risque lié au passif social du GIP GPF. Son montant a été évalué sur la base des dispositions de l'article 108 du 17/05/2011 et des stipulations de l'article 8.2 de la convention constitutive du groupement. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision correspondante s'élève à 451 754 €. La dissolution du GIP a été prononcé par arrêté préfectoral du 1er mars 2024. A fin 2023 une provision complémentaire d'un montant de 826.246 € a été inscrite, ce qui porte la provision totale inscrite au bilan de la CCIV à 1.278.000 €. Ce montant correspond à la quote-part de la CCIV au déficit du GIP projeté à fin 2023.

Concernant le personnel détaché de la CCI de Région, une provision pour risque au titre des indemnités de fin de carrière et une provision pour risque au titre des allocations d'ancienneté sont inscrites au bilan. Les montants de ces provisions établies par la CCIR s'élèvent respectivement à 899 148 € et 150 809 € au 31 décembre 2023.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

Provisions

exprimé en euros

Nature des provisions	Solde au 31/12/2022	Dotations 2023	Reprises 2023		Solde au 31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISION POUR LITIGES					
Service Général	53 000	50 000	3 000		100 000
Service Aménagements	5 000				5 000
Service Divers	35 000	7 000			42 000
Etablissement Maritime Toulon Commerce	15 500			3 000	12 500
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	101 000	265 500	53 500	4 500	308 500
PROVISION POUR LITIGES	**209 500**	**322 500**	**56 500**	**7 500**	**468 000**
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES					
Service Général	762 874	835 630		114 915	1 483 589
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 731 000				1 731 000
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	**2 493 874**	**835 630**	**0**	**114 915**	**3 214 589**
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	36 839		6 179	30 660	0
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	959		959		0
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA	**37 798**	**0**	**7 138**	**30 660**	**0**
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 225 917	344 727		207 321	1 363 323
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE	**1 225 917**	**344 727**	**0**	**207 321**	**1 363 323**
PROVISION IFC					
Service Général	130 552		40 663		89 889
Etablissement Maritime Toulon Commerce	845 205	9 862	93 786	95 028	666 253
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	328 743	681		55 641	273 783
PROVISION IFC	**1 304 500**	**10 543**	**134 449**	**150 669**	**1 029 925**
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	110 194	17 647	9 475	2 290	116 076
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	33 521	5 214	4 531	1 620	32 584
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE	**143 715**	**22 861**	**14 006**	**3 910**	**148 660**
PROVISION PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE					
Service Général	800 000				800 000
PROV PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE	**800 000**	**0**	**0**	**0**	**800 000**
PROVISION COMPTE FORMATION PERSONNEL					
Service Général	26 960			14 700	12 260
Etablissement Maritime Toulon Commerce	286 580			121 790	164 790
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	115 680	17 000			132 680
PROVISION COMPTE FORMATION PERSONNEL	**429 220**	**17 000**	**0**	**136 490**	**309 730**
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	20 229				20 229
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	0				0
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	**20 229**	**0**	**0**	**0**	**20 229**
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	500 000				500 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	300 000			300 000	0
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS	**800 000**	**0**	**0**	**300 000**	**500 000**
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	771 276	227 683	90 839	8 971	899 148
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR	**771 276**	**227 683**	**90 839**	**8 971**	**899 148**

PROVISION ALLOC ANCIENNTE PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	139 355	29 633	5 304	12 875	150 809
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR	139 355	29 633	5 304	12 875	150 809
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L'EMPLOI MAD CCIR					
Service Général	236 109	622	10 110	62 917	163 703
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L'EMPLOI MAD CCIR	236 109	622	10 110	62 917	163 703
PROVISION POUR AUTRES CHARGES					
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	0	110 000			110 000
PROVISION POUR AUTRES CHARGES	0	110 000	0	0	110 000
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	8 611 492	1 921 199	318 346	1 036 228	9 178 117

Etat des provisions sur actif circulant

exprimé en euros

Compte	Nature des provisions	Solde au 31/12/22	Dotations 2023	Reprises 2023	Solde au 31/12/23
393100	**PROV. POUR DEPRECIATION DES STOCKS**				
	ZAC des Playes Six-Fours	30 297			30 297
	ZE de Signes	3 809 842		284 097	3 525 745
	TOTAL PROVISIONS SUR STOCKS	**3 840 140**		**284 097**	**3 556 043**
491600	**PROV. POUR DEPRECIATION DES CLIENTS**				
	Service Général	140 396	24 627	2 694	162 330
	Service Formation	181 110	53 342	78 470	155 982
	Service Aménagements				
	Service Divers	11 081	5 151	5 141	11 091
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce	144 831	19 435	42 890	121 377
	Toulon Plaisance	588 857	121 178	255 725	454 309
	Giens Porquerolles	1 617		1 617	
	Total Services Portuaires	**735 305**	**140 613**	**300 233**	**575 686**
	TOTAL PROVISIONS SUR CLIENTS	**1 067 892**	**223 733**	**386 537**	**905 089**
	TOTAL GENERAL	**4 908 032**	**223 733**	**670 634**	**4 461 131**

N. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles

exprimé en euros

Charges exceptionnelles	Total	Service Général	Service Formation	Service Aména-gements	Service Ports	Service Divers
Créance irrecouvrable exceptionnelle	**91 383**				91 383	
Indemnités de jugement & transactionnelles	**100 571**	94 131			6 440	
Autres charges exceptionnelles	**95 472**	666			2 179	92 627
Rémunération du concessionnaire *(*)*	**590 000**				590 000	
VNC des immobilisations financières sorties	**1 900**	1 900				
Dotations aux provisions exceptionnelles	**826 246**	826 246				
Dotations amorts except s/ sorties immobilisations	**99 574**				99 574	
TOTAL	**1 805 146**	**922 943**	**0**	**0**	**789 577**	**92 627**

(*) Neutralisation inter-services

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Produits exceptionnels

exprimé en euros

Produits exceptionnels	Total	Service Général	Service Formation	Service Aména-gements	Service Ports	Service Divers
Indemnités de jugements	**38 503**	35 000			3 100	403
Autres produits / transfert de charges exceptionnels	**135 555**	17 534		90 958	9	27 054
Rétrocession cotisations patronales pénibilité	**603 660**				603 660	
Indemnités clients / fournisseurs	**140 000**				140 000	
Rémunération du concessionnaire *(*)*	**590 000**					590 000
Produits sur cessions d'immobilisations	**1 404**	1 404				
Quotes-parts de subventions ramenées au Résultat	**135 095**	14 759	57 413			62 923
Reprises de provisions exceptionnelles	**88 863**				88 863	
TOTAL	**1 733 081**	**68 697**	**57 413**	**90 958**	**835 632**	**680 381**

(*) Neutralisation inter-services

O. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'Affaires en € au 31/12/2023	%
SERVICE GENERAL	**962 791**	3,90%
SERVICE FORMATION	**1 427 408**	5,79%
SERVICE AMENAGEMENTS	**1 959 836**	7,95%
Etablissement Maritime Toulon Commerce	12 129 453	
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	7 606 846	
SERVICE PORTS *avec neutralisation*	**19 611 816**	79,54%
SERVICE DIVERS	**694 724**	2,82 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU SERVICES :	**24 656 575**	**100%**
NEUTRALISATION REFACTURATIONS INTERNES	-426 627	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU CCI :	**24 229 948**	

P. TRANSFERTS DE CHARGES

exprimé en euros

	Total	Service Général	Service Formation	Service Aména-gements	Service Ports	Service Divers
Transferts de charges d'exploitation	88 010	12 563			75 447	
Transferts de charges sur rémunérations	46 044	-98			46 142	
Transfert de charges exceptionnelles	-12 946					-12 946
TOTAL	**121 107**	**12 464**	**0**	**0**	**121 589**	**-12 946**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Q. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

exprimé en euros

Service Bénéficiaire	Solde au 31/12/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	Solde au 31/12/2023
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				
Service Général	90 422	20 000		110 422
Formation	513 374	114 870	9 824	618 420
Ports				
Service Divers	1 444 086		15 521	1 428 566
TOTAL	**2 047 882**	**134 870**	**25 344**	**2 157 408**
QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT				
Service Général	49 793	14 759		64 552
Formation	129 858	57 413	9 824	177 448
Ports				
Service Divers	452 248	62 923	15 521	499 651
TOTAL	**631 900**	**135 095**	**25 344**	**741 651**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES	**1 415 983**	**-226**	**0**	**1 415 757**

R. DROITS DU CONCÉDANT

exprimé en euros

	SOLDE AU 31/12/2022	MOUVEMENTS 2023	SOLDE AU 31/12/2023
Subventions d'équipements ports	13 406 355	128 639	13 534 994
Amortissements de caducité ports	37 705 827	2 758 642	40 464 469
Amortissements sur Immos. non renouvelables ports	-32 119 997	-2 223 082	-34 343 079
Reprise provisions pour renouvellement	284 260		284 260
Transfert v/Immos	41 027		41 027
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	**19 317 472**	**664 199**	**19 981 672**

S. APPORTS

Une importante réforme portant sur les budgets et les comptes des compagnies consulaires est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 1992 : il s'agit de l'adoption du plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie conforme au Plan Comptable Général.

Aussi au 1er janvier 1992 le premier bilan en application de cette réforme a été établi à l'aide d'un compte « Écart d'ouverture du premier bilan ». Aux termes des dispositions de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 ce compte et ses subdivisions sont rattachés au poste de passif « APPORTS ». Il se présente comme suit :

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

exprimé en euros

Ensemble de la CCIV	Ecart d'ouverture			
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
			DEBIT	CREDIT
Ecarts s/ immo amort. droits du concédant	10 269 054	4 441 230	**5 827 824**	
Immobilisations	*6 999*	*1 100 782*		*686 900*
Amortissements immob.	*6 756 853*	*3 340 448*	*4 808 973*	
Provisions dépréciation immo.	*79 543*		*79 543*	
Droits concédés	*3 425 659*		*3 425 659*	
Ecarts s/provisions pour ren. des immos.		979 985		**979 985**
Ecarts s/subventions	531 824	1 344 434		**812 610**
Ecarts s/en cours de prod net de provisions	7 043 384	3 772 220	**3 271 164**	
Stocks		*3 772 220*		*3 772 220*
Provisions s/stocks	*7 043 384*		*7 043 384*	
Ecarts s/emprunts	256 876		**256 876**	
Ecarts s/autres provisions	2 456 451		**2 456 451**	
Ecarts s/divers	989 951	3 520 209		**2 530 257**
Compte de résultat	*81 259*	*20 568*	*60 691*	
Avances internes	*166 290*	*166 290*		
Disponibilités		*29 955*		*29 955*
Fournisseurs		*1 670 114*		*1 670 114*
Clients		*929 894*		*930 228*
R.A.N.		*64 261*		*64 261*
Créances sur collectivités		*539 967*		*539 967*
Dettes sur collectivités	*40 007*		*40 007*	
Dettes sur congés payés	*356 584*	*26 684*	*385 077*	
Divers	*345 811*	*72 476*	*269 621*	
TOTAL	21 547 541	14 058 077	**11 812 316**	**4 322 852**
			7 489 463	

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

V. Engagements financiers et informations en matière de crédit-bail

Garanties et cautions accordées

Année	Montant en k euros	Capital restant du au 31/12/2023	Caution ou garantie	Cautionne	Beneficiaire
NEANT					

Au 31 décembre 2023, il n'y pas d'engagements de crédit-bail.

Cotisations et autres concours consentis à des tiers

NATURE	En €
Pourboires-Dons-Libéralités-Cadeaux	22 170
Cotisations Annuelles	251 414
Subventions accordées	72 520
TOTAL	**346 105**

Pourboires, dons, libéralités et cadeaux

ORGANISMES BENEFICIAIRES	En €	
Bowling	150	Bowling
Comptoir de Mathilde	1 123	Paniers gourmands
Delacour	557	Médailles du travail
Domaine de la Navicelle	719	Champagne, vin
ENSA	2 205	Savons
FFPP	110	Médailles du travail
Fnac	1 050	Cartes Cadeau
Jordenen	7 781	Sac, goodies
Martine Fleurs	463	Compositions florales
Pompes funèbres	250	Fleurs
Spiritou	658	Chocolats de Noël
Taste gourmet	713	Coffret cadeau
Wit	1 860	Goodies
Autres	4 531	Divers, dons, primes projets subventionnés
TOTAL	**22 170**	

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

Cotisations annuelles

ORGANISMES BENEFICIAIRES	En €
ACFCI	7 424
ADMTC	9 000
AFHYPAC	2 108
AFUZI	2 359
APCI	1 000
APIDAE	1 660
ATOUT France	1 798
AUDAT	17 000
Associations des CCI Métropolitaines	3 000
Associations des Directeurs	16 184
CCI France	- 500
CEV	- 1 500
CHAMBERSIGN	4 744
CLIA Europe	6 161
CR Tourisme PACA	500
Dynamique Design	267
Fédération Française de Cybersécurité	2 500
Fédération nationale des bistrots de pays	878
IFAG	94 173
Incubateur PACA	2 000
Kedge	10 000
Linkeus	590
Medcruiseass	7 172
Medlink	10 000
Medports	4 000
Metro Cash	60
Navily	600
Osmond	1 680
Provence Cellule Grands Evènements	5 270
Réseau Initiative Var	1 000
Rising Sud	2 000
Sacem / Spre	1 508
TVT Toulon	3 115
Université Aix Marseille	10 000
UPACA	12 492
UPV	10 709
Autres	463
TOTAL	**251 414**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Subventions annuelles accordées par la CCIV

ORGANISMES BENEFICIAIRES	En €
Association Nautique des Plaisanciers	5 000
Association des pointus de St Mandrier	5 000
Elan Jeune	45 000
Commission du Film Varois	5 000
Réseau entreprendre - Booster Camp	1 000
Tribunal de Commerce de Toulon	4 608
Tribunal de Commerce de Draguignan	3 168
Tribunal de Commerce de Fréjus	3 744
TOTAL	**72 520**

VI. Autres Informations

Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2023 s'élèvent 12 800 € HT

TABLEAUX ANNEXES

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2023

	Total	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
CHARGES :						
.1868 Contributions versées aux services	1 728 416		526 296	647 462	172 981	381 676
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services	426 626	179 317	80 109	31 581	11 856	123 761
Charges exceptionnelles interservices	590 000			590 000		
TOTAL	**2 745 041**	**179 317**	**606 406**	**1 269 043**	**184 838**	**505 437**
PRODUITS :						
.1878 Contributions reçues des autres services	1 728 416	1 728 416				
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services	426 626	181 989	186 148	6 800		51 689
Produits exceptionnels interservices	590 000					590 000
TOTAL	**2 745 041**	**1 910 404**	**186 148**	**6 800**	**0**	**641 689**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

VARIATIONS PRETS ET AVANCES INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2023

	TOTAL	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
EMPLOIS :						
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice						
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus	**1 617 790**				**1 617 790**	
TOTAL	**1 617 790**				**1 617 790**	
RESSOURCES :						
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice						
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés	**1 617 790**	**1 617 790**				
TOTAL	**1 617 790**	**1 617 790**				

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

STRUCTURE DE L' ENDETTEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2023

BILANS	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
SERVICE DIVERS	13 472	100 000	113 472	400 000	100 000	300 000	100 000		
E.M. TOULON COMMERCE	85 009	704 229	789 238	7 677 846	710 354	6 967 492	5 490 762	3 946 106	700 069
E.M. TOULON PLAISANCE	46 170	599 931	646 101	2 425 568	602 379	1 823 188	1 268 639	730 774	
TOTAL	**144 651**	**1 404 160**	**1 548 811**	**10 503 414**	**1 412 734**	**9 090 680**	**6 859 401**	**4 676 879**	**700 069**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

CCI VAR

CCI VAR

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2023 - TABLEAU N°1

Budget Exécuté - 31/12/2023

Durée de l'emploi	Régime Juridique	A.T. (1)	C.F.E. (2)	S.G. (3)	C.F.A (4)	Formations Hors C.F.A. (5)	Ports (6)	Aménage-ments (7)	Divers (8)	Total (1) à (8) (9)
ANNEE PLEINE	S T A T U T S									
	ADMINISTRATIF			1,00						1,00
	CCNU						80,80			80,80
	CCNPP						28,64			28,64
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE			3,00						3,00
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						1,00			1,00
	S O U S - T O T A L 1	**-**	**-**	**4,00**	**-**	**-**	**110,44**	**-**	**-**	**114,44**
ANNEE PARTIELLE	S T A T U T S									
	ADMINISTRATIF			0,52						0,52
	CCNU			0,50			4,94			5,44
	CCNPP						2,26			2,26
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE			0,25						0,25
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						18,36			18,36
	S O U S - T O T A L 2	**-**	**-**	**1,27**	**-**	**-**	**25,56**	**-**	**-**	**26,83**
	TOTAL GENERAL 1 + 2	**-**	**-**	**5,27**	**-**	**-**	**136,00**	**-**	**-**	**141,27**
	VACATAIRES					**-**				**-**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

CCI VAR

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2023 - TABLEAU N°2

Budget Exécuté - 31/12/2023

exprimé en euros

Durée de l'emploi	Régime Juridique	Effectifs (1)	(*)Salaires nets (2)	(*)Cotisations Salariales (3)	Cotisations Patronales (4)	Indemnités Sociales (5)	TOTAL (2) à (5) (6)	Charges Moyennes (6)/(1)
ANNEE PLEINE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	1,00	28 720	7 821	17 153	-	53 695	53 695
	CCNU	80,80	2 885 709	1 094 887	2 187 387	114 915	6 282 899	77 759
	CCNPP	28,64	1 127 060	399 301	760 298	51 129	2 337 789	81 627
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE	3,00	98 820	46 503	73 234	-	218 557	72 852
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	1,00	25 277	6 929	15 711	-	47 917	
	SOUS -TOTAL 1	**114,44**	**4 165 586**	**1 555 442**	**3 053 785**	**166 044**	**8 940 856**	**285 932**
ANNEE PARTIELLE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	0,52	24 892	4 961	10 583	1 623	42 060	80 884
	CCNU	5,44	307 849	116 506	204 327	18 368	647 049	118 943
	CCNPP	2,26	130 111	30 516	47 114	15 095	222 837	98 600
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE	0,25	32 312	11 990	20 172	-	64 474	257 894
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	18,36	458 097	123 433	286 238	328	868 097	47 282
	SOUS -TOTAL 2	**26,83**	**953 260**	**287 407**	**568 435**	**35 414**	**1 844 516**	**603 603**
	TOTAL GENERAL 1 + 2	**141,27**	**5 118 846**	**1 842 848**	**3 622 219**	**201 459**	**10 785 373**	**889 536**
	VACATAIRES						**-**	

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France

CCI VAR

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2023 - TABLEAU N°3
REPARTITION DES SALAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU

Budget Exécuté - 31/12/2023

DUREE DE L'EMPLOI	REGIME JURIDIQUE	TRANCHES DE SALAIRES (exprimés en euros)										
		STATUT (ANNEE PLEINE)										
		- DE 9145	9145 10748	10749 11891	11889 13873	13874 19818	19819 27745	27744 35672	35669 43599	43599 59455	+ DE 59455	TOTAL
ANNEE PLEINE	STATUTS											
	ADMINISTRATIF	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	CCNU	-	-	-	-	-	3	15	27	20	15	80
	CCNPP	-	-	-	1	1	-	1	8	8	8	27
	CONTRATS A DUREE INDETERMINEE	-	-	-	-	-	-	-	2	-	1	3
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
TOTAL		-	-	-	1	1	3	18	37	28	24	112